



Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte

Déposé / Reçu le

Réservé
au
Moniteur
belge



22026114

16 FEV, 2022

au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles
Greffe

N° d'entreprise : 538.575.177

Dénomination

(en entier) : **ECO PLATFORM**

(en abrégé) :

Forme juridique : AISBL

Siège : BOULEVARD DU SOUVERAIN 68 - 1170 WATERMAEL-BOITSFORT

Objet de l'acte : Démission - Renouvellement de mandats - Nomination

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 25 novembre 2021

En sa séance du 25 novembre 2021, l'Assemblée Générale a approuvé le mandat des Membres du Conseil d'Administration, conformément à l'article 9.2 des statuts, à savoir :

Nouveau membre du CA au 25 novembre 2021 :

Monsieur STILLER Sebastiaan, de nationalité allemande, né le 25 novembre 1978 à Saarburg (Allemagne), domicilié à 169 74 Solna Stockholm (Suède) Gustav III : S Boulevard 157 LGH 1002.

Membre démissionnaire du CA au 25 novembre 2021 :

Monsieur HOUOT Xavier, de nationalité française, né le 10 novembre 1966 à Remiremont (France), domicilié à 92310 Sevres (France) Sente Du Nord 17 B.

Monsieur RYDING Sven-Olof, de nationalité Suédoise, né le 21 septembre 1948 à Oscar (Suède), domicilié à 64024 Skoldingue (Suède) Fagerbjork 2.

L'assemblée générale a décidé de nommer comme :

Président : Monsieur Hakon HAUAN

Vice-président : Madame Olympia DOLLA

Trésorier : Monsieur Alexander ROEDER

Président honoraire : Monsieur Sven-Olof RYDING

Monsieur Christian (Hannes) DONATH est renouvelé dans son mandat de directeur général de l'Association et est nommé en tant que personne déléguée à la gestion journalière avec effet rétroactif au 11 mai 2021.

L'assemblée mandate J. Jordens sri/ Marion de Crombrugghe aux fins de procéder à toute démarche liée à la présente assemblée, en ce compris la signature des documents de publication aux annexes du Moniteur belge ainsi qu'à la Banque Carrefour des Entreprises.

Marion de Crombrugghe

Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 25/02/2022 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association, la fondation ou l'organisme à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature